



Municipalité de Moiry

1148 Moiry

Moiry, le 19 mai 2025

Préavis n° 32/2025 de la Municipalité au Conseil Général du 16 juin 2025

OBJET : Comptes 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général,

Préambule

Nous avons l'avantage de vous présenter les comptes de l'exercice 2024 et le rapport de gestion de la Municipalité sous forme de 3 documents distincts, soit le présent préavis et en annexe, faisant partie intégrante du préavis, les comptes et le rapport de gestion 2024.

Comptes 2024

Les comptes 2024 se soldent avec un excédent de revenus de **CHF 2'568.40** après amortissements obligatoires pour CHF 113'100.00 et amortissements supplémentaires pour CHF 40'000.00 (PACom, place de jeux, salle villageoise et archivage). Conformément au préavis 20/2023 le parking a été totalement amorti via le compte de réserve général 9282.0 pour CHF 193'072.15. Les **amortissements totaux du patrimoine administratif** se montent à **CHF 346'172.15**. Les mouvements aux fonds de réserve se montent à CHF 48'929.30 : attributions CHF 264'450.75 et prélèvements CHF 215'521.45.

Ce bon résultat, par rapport au budget 2024 qui prévoyait un déficit de CHF 15'501.05, est surtout dû à des charges bien maîtrisées et des revenus d'impôts conjoncturels exceptionnels non prévisibles pour CHF 177'474.00. En revanche, les impôts sur les personnes physiques PP sont nettement moins bons que prévu, soit presque CHF 110'000.00 de moins que budgétisé. Les rentrées fiscales totales, soit sur les personnes physiques PP, les personnes morales PM, les impôts fonciers et les impôts conjoncturels s'élèvent à CHF 824'234.66 contre CHF 732'300.00 au budget.

La **marge d'autofinancement (MA)** s'élève à **CHF 397'669.85**, bien supérieure aux années précédentes. Cette hausse vient du fait que la commune a vendu en cours d'année 2024 une partie des parts du fonds de placement qu'elle détient auprès de la banque Raiffeisen pour CHF 208'227.50 et qui figuraient au bilan pour CHF 1.00, poste 9120.1.

Cette vente a été nécessaire pour des questions de liquidités, car les dépenses pour les investissements (parking, chauffage à distance, étude PDDE et étude rénovation SV) se sont élevées à CHF 315'981.36 en 2024. Des subventions ont été encaissées pour CHF 44'785.00, mais après le paiement des factures. Ces investissements ont pu être financés sans recourir à l'emprunt.

Cette marge d'autofinancement positive nous permettra de financer en partie les futurs projets tels que la nouvelle station de pompage, la conduite d'alimentation du village, la rénovation de la salle villageoise et la nouvelle STEP de La Sarraz, sans devoir tout emprunter.

Pour plus de détails, vous trouverez dans les comptes des remarques et des précisions en italique sous les postes concernés.

Le **rapport de gestion** vous donnera quelques analyses de chiffres-clés et vous renseignera sur les diverses activités de la Municipalité dans chaque dicastère.

Investissements

Le 9 octobre 2023, une demande de crédit d'investissement pour la construction d'un parking avait été soumise au Conseil général pour CHF 230'000.00. Fin 2024, les dépenses totales pour ce parking se montent à CHF 193'072.15. Quelques factures viennent encore d'arriver en 2025 pour les panneaux de signalisation, mais la somme octroyée par le conseil général a été parfaitement maîtrisée et restera en-dessous de CHF 200'000.00.

Le préavis 14/2023, concernant l'investissement pour le chauffage à distance n'est pas terminé. Les dépenses au 31 décembre 2024 se montent à CHF 296'752.86. Le montant accordé de CHF 270'000.00 a été dépassé pour diverses raisons : pose de panneaux photovoltaïques, étanchéisation du silo à copeaux et autres petits imprévus. En contrepartie, des subventions reçues fin 2024 se montant à CHF 44'785.00, atténuent fortement la dépense nette : soit **CHF 251'967.86** au 31 décembre 2024. A ce jour, quelques factures doivent encore nous parvenir, tout comme des subventions. Dans les comptes 2024, l'amortissement de ce nouveau chauffage a déjà démarré, réparti entre les utilisateurs, soit 33 % pour la commune et 67 % pour les privés.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis 32/2025 concernant les comptes 2024 et le rapport de gestion 2024
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2024, avec un bénéfice de **CHF 2'568.40**.
2. D'adopter le rapport sur la gestion 2024.

ADOpte PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 19 MAI 2025

Le syndic :


G. Dolivo



La secrétaire :


V. Siggen